

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 29 février 2024

N°24-02-21

Date de la convocation
22 février 2024**L'an deux mil vingt quatre
et le vingt-neuf février**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M André MOLLE, Adjoints, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués ; Mme Véronique MAURIN, M Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON ; Conseillers Municipaux ;

Absents excusés avec pouvoir :

Anne VINSON qui a donné pouvoir à M. Frédéric GIRODET
Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme M.-F. SOUBEYRAN
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. André MOLLE
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M. Alain MONDON

Absents excusés sans pouvoir

Mme Mélanie PICHON

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Travaux d'éclairage public renouvellement EP terrain de foot synthétique

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Eclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élèvent à 40 527.83 € HT.

AR Prefecture043-214302051-20240229-24_02_21-DE
Reçu le 08/03/2024

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 % soit :

$40\,527.83 \times 55\% = 22\,290.31$ euros HT

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

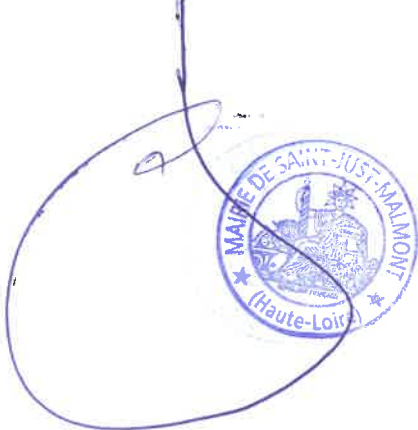
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1 . **D'APPROUVER** l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
- 2 . **DE CONFIER** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- 3 . **DE FIXER** la participation de la Commune au Financement des dépenses à la somme de : 22 290.31 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-En - Velay notre comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- 4 . **D'INSCRIRE** à cet effet la somme de 22 290.31 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 29 février 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER



A blue ink signature of Mme Emilie Massardier, the secretary of the meeting.

AR Prefecture

043-214302051-20240229-24_02_21-DE
Reçu le 08/03/2024